



MODES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le premier versement a lieu lors de l'inscription au sein de l'auto-école.

Le prochain règlement s'effectuera avant la 1^{ère} heure de conduite et avant chaque leçon.

L'auto-école E.C.P. accepte les paiements par carte bleue, espèces et virements. Elle n'accepte pas les chèques bancaires.

Le permis à 1 € :

C'est un emprunt que vous sollicitez auprès de votre banque, dont les intérêts et frais de dossier sont pris en charge par l'Etat. Le montant est de 30 € par mois. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement.

L'auto-école E.C.P bénéficie d'une garantie financière, et est agréée par la Préfecture pour accepter ce mode de paiement.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.